



COMMUNE DE VOLESVRES CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu Séance du Vendredi 5 août 2022 à 18h30

L'an deux mil vingt-deux, et le cinq du mois d'août à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi à la salle des mariages sous la présidence de M. Richard PERRIER, Maire, en vertu d'une convocation en date du vingt-sept juillet 2022.

Présents : Mmes Martine COUEGNAS, Marie-Claire THEREAU, Marie-Laure PETIT-MENTEUR et Gaelle GORDAT
Mrs Alain DEROCHE, Jean-Noël DUCRET, Richard PERRIER, Guillaume ALLOIN, Julien NARBOUX ROUX et Gilles MICHEL

Absents avec excuses : Mmes Sandrine COMTE-LATHUILIERE et Sandra CHAPEY à donner pouvoir à Martine COUEGNAS, et Mrs David PIERRE et Jean-Baptiste

Mme Martine COUEGNAS est désignée comme secrétaire de séance.

1. Compte-rendu de la séance du 20 juin 2022

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 20 juin 2022.

2. Attribution du marché du Sainfoin

Suite à l'appel d'offres pour les travaux d'extension du lotissement le Sainfoin, deux dossiers ont été déposés : il s'agit de l'entreprise BOUHET et de l'entreprise COLAS.

Le cabinet ADAGE a examiné les offres :

- L'entreprise BOUHET dont l'offre s'élève à 226 025 € H.T. a obtenu 19,6 points.
- L'entreprise COLAS dont l'offre s'élève à 266 259 € H.T. a obtenu 16,96 points.

L'entreprise BOUHET emporte le marché et l'entreprise COLAS a été informée du refus.

Cet exposé entendu, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents accepte l'attribution du chantier à l'entreprise BOUHET.

Les travaux devraient débuter le 1^{er} octobre 2022.

3. Prix de vente du m² du lotissement Sainfoin

Monsieur le Maire rappelle le budget prévisionnel du lotissement (montant de la ligne de trésorerie coût de l'installation des réseaux).

La parole est donnée à chacun des membres du conseil municipal.

Après échanges, il est décidé que le m² serait vendu au prix de 34 € T.T.C.

A ce jour plusieurs parcelles sont réservées. Des rendez-vous vont être fixés fin septembre 2022 pour la signature des compromis.

4. Différé des travaux de finition sur le lotissement Sainfoin

Les membres du conseil municipal acceptent que les travaux de finition soient différés au 31.12.2025 soit après la fin de la plupart des constructions.

5. Autorisation signature actes Sainfoin

Le conseil municipal accepte que les actes de vente soient confiés à l'étude notariale ENGEL et décide qu'un acompte sera demandé aux acquéreurs à la signature des compromis pour un montant de 7% du coût total.

6. Devis SYDESL pour l'antenne SFR

Le SYDESL informe que le projet d'antenne SFR aux Cadolles représente un coût de 80 000 € H.T. pour 600 m de ligne en souterrain. Le conseil municipal accepte le raccordement mais refuse toute participation financière aux frais engagés.

SFR par courrier a confirmé la prise en charge totale des frais.

Le courrier sera joint à la délibération.

7. Restaurant Volobrigais

Monsieur le Maire a rencontré Mme MEILLEUR, chargée du développement économique à la Communauté de Communes le Grand Charolais pour lui faire part du souhait commun de reprise du restaurant le Volobrigais.

Elle a confirmé l'intérêt de ce projet.

Des démarches vont être entreprises les contacts sont maintenus avec Monsieur le Maire.

Par ailleurs, des devis ont été demandés pour un rafraîchissement du bâtiment intérieur et extérieur.

8. Question Diverses

Poteaux Incendie : une prestation de services va être signée avec la SAUR pour le contrôle des postes à incendie.

Grêle : suite au sinistre du 21 juin, plusieurs réunions ont eu lieu avec les membres de la Préfecture. Une démarche concernant l'ensemble des 9 communes du Grand Charolais est en cours pour répertorier auprès des habitants les difficultés que subsistent pour la réparation des dommages.

Un questionnaire va être déposé dans chaque boîte aux lettres.

Cérémonie 16 septembre à 19h30 : Les habitants sont tous conviés à une rencontre festive pour s'informer, échanger faire connaissance avec les nouveaux habitants. Une invitation sera déposée dans chaque boîte aux lettres.

A cette occasion une urne sera mise à disposition pour les personnes qui souhaitent faire un don aux pompiers qui ont œuvré suite à l'orage du 21 juin.

Base d'Adressage Locale (BAL) : La Bal est en train d'être construite pour la géolocalisation de l'ensemble des adresses de la commune.

La Mairie sera fermée aux dates suivantes :

- Du lundi 15 août au vendredi 26 août
- Le jeudi 1^{er} septembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30

Le Maire
Richard PERRIER

